

88

## Commission permanente

Séance du 12 juin 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48082

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Réalisation d'un Espace social commun quartier Maurepas Gayeulles à Rennes - Avenants

Le lundi 12 juin 2023 à 14h00, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 23 mai 2016, 30 janvier et 26 juin 2017, 23 avril et 28 mai 2018, 28 janvier et 25 février 2019, 27 avril et 25 mai 2020, 30 août et 6 décembre 2021, 30 mai et 21 novembre 2022 ;

## Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a confié, par délibération en date du 26 juin 2017, à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine un mandat pour l'étude et la réalisation de la construction du nouvel Espace social commun dans le quartier Maurepas-Gayeulles à Rennes.

Ce rapport porte sur l'avenant n° 3 au marché n° M20190053 relatif au lot n° 6 Menuiseries extérieures et l'avenant n° 6 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

### **I. Avenant n° 3 du lot menuiseries extérieures**

Lors de sa réunion du 23 mai 2023, la Commission d'appel d'offre a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 3 au lot n° 6 Menuiseries extérieures.

Le marché n° M20190053 – lot n° 6 Menuiseries extérieures a été notifié à l'entreprise BILLIET le 10 juin 2020 pour un montant de 1 004 480,99 € HT soit 1 205 377,19 € TTC.  
De précédents avenants ont déjà été conclus.

L'avenant n° 3 concerne des prestations complémentaires à la suite de défauts de conception et de visa :

#### **A) Reprises des menuiseries extérieures à la suite de défauts de visa**

L'entreprise BILLIET a dû faire refabriquer des ouvrages à la suite de la non prise en compte de l'environnement direct des murs rideaux ; les plans avaient obtenu une validation préalable de l'architecte mandataire.

Le remplacement des ouvrages de mauvaises dimensions s'élève à 23 660,10 € HT.

#### **B) Reprises du mur rideau de l'atrium à la suite d'une erreur de conception et de visa**

Le mur rideau entre l'atrium et les salles d'activité du rez-de-chaussée a été posé par l'entreprise BILLIET, sans prendre en compte les exigences relatives à la sécurité incendie, après validation de la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle.

Le montant des reprises par l'entreprise BILLIET s'élève à 2 980 € HT.

Le montant de l'ensemble des prestations décrites aux points A) et B) est chiffré à 26 640,10 € HT, soit 31 968,12 € TTC. Cet avenant n° 3 s'ajoute aux précédents portant le montant du marché à 1294 150,68 € HT soit 1 552 980,82 € TTC.

Objet		Montant	Pourcentage d'augmentation résultant de l'avenant
<b>Montant marché initial € HT</b>		1 004 480,99 €	
Avenant	1	Inflation des matériaux et des fournitures et suppression de la clause de révision des prix ; Pénurie de mélèze entraînant une variante ; Travaux supplémentaires (adaptations techniques et réglementaires)	282 523,75 €
	2	Suppression d'une partie des bavettes des menuiseries extérieures / Fourniture et pose porte vitrée en remplacement porte pleine	-19 494,16 €
	3	Reprise des menuiseries extérieures de mauvaise dimension ; Adaptation du Mur rideau de l'atrium pour lui rendre son degré coupe-feu réglementaire	26 640,10 €
<b>Montant total avenants € HT</b>		<b>289 669,69 €</b>	<b>28,84 %</b>
<b>Montant du marché après avenants</b>		<b>1 294 150,68 € HT soit 1 552 980,82 € TTC</b>	

S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

## II. Avenant n° 6 de la convention de mandat portant sur la modification de l'enveloppe financière et du planning

### A) Augmentation de l'enveloppe financière déléguée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine

L'opération de travaux a démarré fin 2020. Les travaux ont été impactés par des difficultés conjoncturelles des entreprises, des dépenses liées aux adaptations techniques et des erreurs de conception. Les fonds encore disponibles ne sont pas suffisants pour régler les dernières factures de l'opération.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est portée à **12 583 333,34 € HT**, soit un montant toutes taxes comprise de **15 100 000 €**.

La majoration s'élève à 141 666,67 € HT soit 170 000 € TTC représentant une augmentation de 1,14 % de l'enveloppe précédente de 12 441 666,67 € HT soit 14 930 000,00 € TTC.

	Montant proposé Convention de mandat avenant n°4 Décembre 2021	Montant proposé Convention de mandat avenant n°6 Mars 2023
Etudes diverses (dont CSPS et CT)	82 000,00	82 000,00
Maîtrise d'œuvre	1 338 000,00	1 338 000,00
Travaux	10 110 000,00	10 110 000,00
Révisions	463 000,00	463 000,00
Divers (dont reprographie et publicité)	64 000,00	64 000,00
Imprévus	384 666,67	526 333,34
<b>TOTAL HT</b>	<b>12 441 666,67 € HT</b>	<b>12 583 333,34 € HT</b>
<b>Total de l'opération avec TVA</b>	<b>14 930 000,00 € TTC</b>	<b>15 100 000,00 € TTC</b>

**Imprévu : + 141 666,67 € HT**

Ce poste est ajusté à la hausse. Il intègre les provisions pour les frais relatifs à la prolongation du chantier et les derniers ajustements techniques. Seul ce poste est modifié.

## **B) L'actualisation du planning d'exécution prévisionnel**

Compte tenu de l'avancement des ouvrages et des retards liés aux difficultés techniques, d'approvisionnement et à la pénurie de main d'œuvre, la fin des travaux est portée à juin 2023.

### **Décide :**

- d'autoriser la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine, mandataire, à signer l'avenant n° 3 du lot n° 6 - Menuiseries extérieures ;

- d'approuver l'augmentation de l'enveloppe confiée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine portant son montant à 15 100 000 € TTC ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 6 joint en annexe ainsi que toutes pièces afférentes à la mission confiée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine.

### **Vote :**

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 1

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 13 juin 2023

ID : CP20231456

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation